

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 17 avril 2019

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, MICHELET Jean-Pierre, DAUDE Roger, GARNIER Michel, Mme MARTIN Lise.

Excusés : MM. MICHEL Raymond, PELLET Bernard.

Absent : M. BALMOT Michel.

M le maire déclare le conseil municipal ouvert à 18h00.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Présentation des BP 2019

- Budget Chauffage de St Martin de Boubaux voté à l'unanimité des membres présents.

Services	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
CHAUFAGE	44 457.68	44 457.68	180 287.12	180 287.12

- Budget Eaux de St Martin de Boubaux voté à l'unanimité des membres présents.

Services	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
EAUX	36 903.73	36 903.73	106 470.16	106 470.16

- Budget Principal de St Martin de Boubaux voté à l'unanimité des membres présents.

Services	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Commune	353 521.04	353 521.04	506 682.36	506 682.36

Participations et subventions

Participations :

N° de compte	Intitulé	Montants 2018	Montants 2019
65541	S.D.E.E	136.00	136.00
	S.M.H.V.C	2 580.00	2 580.00
	Transport scolaire	2 737.00	4 086.00
	S.I.V.U	5 739.62	4 530.00
	Lozère ingénierie	167.65	168.00
	Centre de gestion	700.00	700.00
	ASA DFCI	500.00	500.00
	TOTAL	12 560.27	12 700.00

Subventions :

N° de compte	Intitulé	Montant 2018	Montants 2019
6574	Amicale des Sapeurs Pompiers du Collet de Dèze	153.00	153.00
	CINECO	250.00	250.00
	Secours Populaire	153.00	153.00
	A.N.A.C.R	77.00	77.00
	A.D.A.P.E.I	77.00	77.00
	Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc	100.00	100.00
	Nature et Patrimoine		300.00
	TOTAL	810.00	1 110.00

Le budget annexe Service des eaux a besoin de 20 509.35 € et le budget annexe Service chauffage a besoin 29 293.77 € pour pouvoir fonctionner.

Les différentes participations et subventions sont votées à l'unanimité.

Vote des taxes locales

Le conseil municipal, après discussion, décide de retenir définitivement les taux portés dans l'état de notification des taux d'imposition n° 1259 COM, cadre II, colonne 10.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation 10.98 %
- Taxe foncière bâtie 9.41 %
- Taxe foncière non bâtie 288.34 %

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour ne pas augmenter la part communale et retenir ces taux.

Ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été demandée pour permettre un bon fonctionnement du budget principal de la commune.

Le conseil municipal prend une délibération pour signer cette convention pour un montant de 180 000.00 €.

Point sur les projets communaux

- *Réhabilitation de l'appartement au dessus de la mairie :*

Les travaux doivent démarrer la semaine prochaine. Le revêtement du sol sera de type « passage intensif » comme le demande la sous-préfecture.

- *Reprise du commerce :*

L'état des lieux sera fait avec l'ancien gérant le 18 avril 2019.

Elections Européennes

Les élections auront lieu le dimanche 26 mai. Un planning est fait pour prévoir la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 20h00.